



2025-26

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 07
Nombre de membres ayant délibéré : 07

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON-LE-PETIT, régulièrement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Marie ESPANET – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Régine BROUARD est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-26 : Prix vente ancienne Mairie

La commune de Mourmelon-Le-Petit est propriétaire de l'ancienne mairie situé au 21 rue du 11 Novembre 1918, figurant au cadastre section AA 31, pour une surface de 269 m²,

Monsieur Le Maire rappelle que ce bâtiment nécessiterait de nombreux travaux pour le remettre en état.

Dans un contexte budgétaire contraint, en une adéquation entre le patrimoine et les besoins des services municipaux, ce bien ne présente plus de nécessité à la collectivité et est susceptible d'engendrer des frais de rénovation importants

Une évaluation a été demandée à France Domaine le 13 janvier 2025, qui l'a estimé le 07 avril 2025 à 144 184 H.T. avec une marge d'appréciation de moins 15 %, soit 122 556,40 € HT.

L'Office Notarial du Levant de Mourmelon-Le-Grand, l'a estimé à 150 000 € TTC net vendeur, non négociable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire doit, préalablement à la mise en vente de ce bien, obtenir l'autorisation du Conseil Municipal pour le céder.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente ce bâtiment au prix de 158 250 €, en ce compris les honoraires de négociation dus par la commune à l'Office Notarial du Levant s'élevant à 8 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la cession du bien sis 21 rue du 11 Novembre 1918 au prix de 158 250 €, honoraires de négociation compris,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait à MOURMELON LE PETIT 21 MAI 2025
Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 26 mai 2025
Et de la publication, le 26 mai 2025
Le Maire
René MAIZIERES

